

Ville de Plérin  
Conseil Municipal  
séance du 27 février 2023

**SOUTIEN AU COLLECTIF 45 CLASSES MOBILISE CONTRE  
LA CARTE SCOLAIRE 2023  
DANS LE DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**

Rapporteur : M. KERDRAON

n°23-2023

**DELIBERATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-19,  
Considérant la carte scolaire 2023 arrêtée le 16 février 2023,  
Considérant le courrier du 17 février 2023 notifiant le retrait d'un poste en monolingue à  
l'école primaire Harel de la Noé,  
Considérant la forte mobilisation contre la carte scolaire 2023,  
Considérant la possibilité pour le conseil municipal d'émettre des vœux sur les affaires  
présentant un intérêt local,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

PAR :

Présents	27	Pouvoirs	5	Votants	32	Absent	1
Voix pour	32	Voix contre		Abstention			

**APPORTE** son soutien au collectif 45 classes.

**DEMANDE** l'annulation des 44 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures  
nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet,  
aux Députés et Sénateurs des Côtes d'Armor.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Ronan KERDRAON

La secrétaire de séance

Christine HOUSSIN

